CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On traite des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine Bagley, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de voyage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les canjeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 nov—6m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR TAMPICO.

La goëlette **ELIZA THOMAS**, capitaine Butler, partira Vendredi prochain 18 du courant, pour le dit port. Pour frêt de quelques barils, ou passage, s'adresser à bord ou à

17 janv J. DUFART.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le Navire première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement; s'adresser à

15 jan I. OGDEN & CO.

POUR BOSTON.

Le Brick, doublé en cuivre, **COMMISSARY**, capitaine Rundolett, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à

15 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **LOIRE**, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargemens à bord, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,

10 jan rue Royal, No. 175.

POUR MARSEILLE.

Le navire, doublé et chevillé en cuivre, **DUBLEM-PACKET**, capitaine MacPherson, partira le 19 de ce mois. Pour frêt ou passage, ayant des bons emménagemens, s'adresser à

8 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen *à Flushing, près de New-York.*

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques. 28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 jan Rue de Chartre, No. 39.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en *bon ordre.*

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à WM. SMITH,

15 janv rue de la Douane, No. 93.

A VENDRE—Une Harpe de première qualité, de Evand; jolie et bienconditionnée, reçue de New York par le navire Warsaw, s'adresser chez F. ORIOL & CO.

16 janv Encoignure Dumaine et Condé.

TOILE DE RUSSIE [illegible] convenable aux marchés mexicains—108 balles 4-4 toile écrue du pays; 190 do. 5-4 à 7-8, toile à chemises; 4 caisses toile blanche; quelques balles coutil et toile à matelas—20 balles russie [illegible], 12 do. do. blanche, ayant droit au drawback, à vendre par

[4 janv.] LINCOLN & GREEN.

A VENDRE—50,000 Gallons [illegible], pris de la ville et livrables de suite par BLANC & BRUGIER.

17 déc

CAFE—[illegible] sacs café de la Havane, à bord du brick Américain, et à vendre par

27 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 4 Février prochain, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes:

1o. UN TERRAIN mesurant 60 pieds français de face à la rue de Chartres, sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Bienville et Conti, attenant d'un côté à la propriété de Mr. T. Mossy, et de l'autre à celle de Mr. Dimitry, avec les trois maisons en briques et à deux étages, qui y sont construites ainsi que les cuisines et autres dépendances qui s'y trouvent. La dite propriété est affermée pour une somme annuelle de $7,800. Le bail du No. 89 est pour un laps de cinq ans, à raison de $1,400 par an. Le bail du No. 87 est pour un an, à raison de $2,500 avec faculté par le preneur, de renouveler pour deux ans, aux mêmes conditions, et le bail du No. 85, pour deux ans, à raison de $3,000 par an; le tout à partir du 1er. octobre de l'année 1832.

2o. UN TERRAIN situé rue Toulouse, de 60 pieds de face, sur 150 de profondeur, attenant à la propriété de Messrs. Peyroux, Rivarde & co., d'un côté et à celle de Mde. veuve Fitzgerald, de l'autre, avec la Maison à étage qui s'y trouve, les cuisines, chambres à domestiques; et vastes magasins d'entrepôt dans la cour.

3o. UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 24 pieds de face à cette rue, 100 environ de profondeur avec une Maison en briques et à étages, et autres dépendances, faisant parti *des ci-devant maisons des architectes*, No. 331.

4o. NEUF TERRAINS formant un demi-ilet, situé au faubourg Lacourse, à l'encoignure des rues Constance et du Basain, ilet No. 50, mesurant chacun 27 pieds quelques pouces de face aux rues Bassin et Constance, sur une profondeur irrégulière de cent cinquante neuf, conforme au plan dressé par Jh. Pilié, voyer de la ville, lequel sera présenté à la Bourse.

5o. UN TERRAIN situé au faubourg Marigny, désigné sur le plan par le No. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

6o. Un Ilet au faubourg Macdonough, sur l'autre rive du fleuve, désigné sur le plan par le No. 7.

7o. UNE HABITATION de cinq arpens plus ou moins de face à la Fausse Rivière, sur 40 de profondeur, *dans le quartier dit du Colombier.*

De plus:

10 Actions de la Banque de la Louisiane.
5 do. de la Banque d'Orléans.
12 do. de la Compagnie d'Assurance des Négocians.
10 do. de la Compagnie des Architectes.
10 do. de la Compagnie de Barataria et Lafourche.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

21 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

D'APRÈS un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, portant date du 4 janvier, il sera vendu vendredi 30 du courant à midi, au café de la bourse, les actions de la Banque et l'assurance ci-dessous décrites appartenant à la succession de feu James Workman, savoir:

93 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane payées en entier, 7 do. do. do. 3-5 payées, 29 do. de la compagnie de Canal et de Banque, payées en entier, 24 do. de l'assurance des Négociants, dont $30 ont été payées, 9 do. de la Compagnie du Western Marine et Fire Insurance dont 30 *ont été payées.* 17 jan.

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse *Hewlett,*

La goëlette **MARGARET,**

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin; elle a été construite à Pensacole depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 9 de Février prochain, il sera vendu à midi à la bourse Hewlett, d'après l'autorisation de la Cour des preuves, pour compte de la succession de Me. Y. F. A. Blanchet;—Cathérine, négresse âgée de 17 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse et marchande; Charlotte, âgée de 21 ans, bonne blanchisseuse, fine plisseuse, cuisinière et bonne domestique.

Conditions:—Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

7 janv

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à *midi précis*, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir:—

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une gallerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

2o. **UN AUTRE TERRAIN,** No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondeur, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminées, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.
4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.
5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.
6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.
7o. MAGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.
8o. FRONTIN, nègre charretier, de 15 à 20 ans.
9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.
10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.
11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.
12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.
14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.
15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.
16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Ponchartrain.

CONDITIONS:—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptants.

Ve. ANTOINE ABAT, JOHN DAVIS. } *Exécuteurs testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire publie, aux frais des acquéreurs.

18 déc.—8,2ps.

AVIS.—Attendu que Pierre Oscar Peyroux, peseur public de coton pour la cité de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi pour annuller un cautionnement de deux mille piastres qu'il a souscrit comme principal, conjointement avec Mlle. Constance Peyroux comme sa caution, le 14 d'Août 1832;

Avis est donné par le présent à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le dit cautionnement ne serait pas annullé, et les hypothèques en résultant radiées.

En foi de quoi, j'ai signé le présent et y ai apposé le [L.S.] sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce 21me. jour de l'indépendance des Etats-Unis. A. B. ROMAN.

Par le gouverneur, George Eustis, Sec. d'Etat. 31 déc—30

ON désire connaître la demeure de M. Marron, arrivé du Hâvre sur le Louisville, le mois dernier. ESTEVANELL & COURVAL,

24 déc [illegible] velle-Levée, No. 6.

MME. GRANET, ayant ouvert son établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les heures de classes pour les *externes* sont de 8 heures à 2½ heures le matin et de 4 à 6 le soir; congé le jeudi après 2½ heures.

Mme. Granet profite de cette occasion pour assurer les parens de ses élèves qu'elle sera toujours prête à écouter les observations qu'on voudra bien lui faire et que, se rendant à celles qui lui ont déjà été faites, elle a fait les changemens suivans dans les conditions de sa pension: les prix restent les mêmes, excepté que le dessin est inclus dans le prix de la *pension* et de la *demi-pension.*

Le *Piano* et le chant sont réduits de $30 à $21 par quartier.

Les parens sont libres de se charger du blanchissage et du raccommodage du linge de leurs enfans, ou de laisser ce soin à l'établissement moyennant $20 pour les dix mois.

11 janv.

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et désirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue [illegible], No. 28, entre les rues des Magasins et de [illegible], dans la maison dernièrement occupée par [illegible]. Il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. [illegible] jan—6m.

HABITATION SUCRIERE DE GRANDE VALEUR, ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES, A VENDRE A L'ENCAN PAR HEWLETT & PEIRE, ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE

DE GRANDE VALEUR ET EN PLEINE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington: cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et tous les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES en matelas qui ne se trouveraient pas *plantées* au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauts de sucre. Il y a un superbe moulin à maïs qui se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, elle est bien disposée et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 360 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jour de la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant, et le reste en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en *billets* par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) **TOUS LES NEGRES** qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sèxes, et formant un attelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans le pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents; il se trouve dans le nombre de ces esclaves d'excellents mécaniciens, des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera de plus amples descriptions dans des affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves:—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, y compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de L.T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janvier—22

PAR F. DUTILEET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu M. F. B. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon sujet. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlet, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir:

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

———âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et *pleinement garantis.*

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H, DOMINGON.

IL sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée **JULIENE**, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$194 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15'3ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Barney Carneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue *Annonciation, sur 120 pieds de profondeur* à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

ON a l'honneur de prevenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont *tout-à-fait les mêmes*, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINÉE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydrauleque et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et *les plus à comode*, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.

23 janv

AVIS.—Les personnes qui doivent à la succession de feu Martin Ohl, sont priées de payer immédiatement à M. Alfred McCarty, avocat, rue Toulouse, No. 238; et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de les lui présenter avec les pièces à l'appui.

NICHOLAS MURRAY,
& A. P. FLUGFELDER,
8 janv—8, 2ps Exécuteurs testamentaires.

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 196. 4 janv—☞

600 BOUCAUTS SUCRE et 6000 gallons de melasse, à vendre par BLANC & BRUGIER, sur les habitations près de la ville. 4 janv.

COLLÉGE PICHON.

DIRECTEURS du collége de Monsieur Pichon, pendant son absence, MM. Ségassie et Goyneau ne se dissimulent pas toute l'étendue de l'obligation qu'il contractent envers le public; néanmoins, voués par goût à l'éducation de la jeunesse, familiarisés avec les moyens les plus propres à en développer l'intelligence; ils osent se flatter de remplir avec succès la tâche non moins pénible qu'honorable qu'ils se sont imposée.

Sincères appréciateurs du mode d'enseignement de M. Pichon, sanctionné d'ailleurs par l'expérience et par l'approbation de toutes les personnes éclairées, ils suivront la *ligne de conduite tracée* par ce collaborateur aussi habile que recommandable.

Travailler avec ardeur au développement intellectuel des élèves confiés à leurs soins, leur inspirer le goût de toutes les vertus, que leurs parens et la société ont droit d'exiger d'eux; s'efforcer, en un mot, chaque jour, de justifier la confiance que les pères de famille voudraient bien leur accorder, tel est leur but et telle est aussi, ils l'avouent, la récompense la plus douce qu'ils ambitionnent.

L'établissement vaste et commode, est susceptible de recevoir quelques pensionnaires; soumis nuit et jour, à la plus exacte surveillance par les chefs du collège, ils seront nourris comme eux, et à la même table.

Une dame respectable attachée à la maison, aura pour eux toute la sollicitude d'une mère.

La pension est de deux cent cinquante piastres, payée par trimestre et d'avance; la demi-pension est la moitié de la pension.

N. B. Le professeur de la langue anglaise, et les arts d'agrément seront payés à part. 23 janv—2.

AVIS.

M. A. PICHON, appelé en France pour régler quelques affaires d'intérêt, a l'honneur d'informer le public et particulièrement les parens des élèves confiés à ses soins, que sa maison d'éducation sera tenue et dirigée, pendant son absence, par MM. Goyneau et Ségassie.

Le choix que M. Pichon a fait de ces Messieurs pour le remplacer, sera promptement apprécié par les personnes qui, jusqu'à ce jour, l'ont honoré de leur confiance. Il croit ne pouvoir donner une meilleure preuve de la reconnaissance qu'il éprouve pour l'encouragement soutenu qu'on a daigné lui accorder, qu'en remettant ses élèves entre les mains de professeurs aussi dignes de l'estime publique, tant par leurs excellentes qualités que par leurs talents réels.

M. P. offre ses services aux personnes qui voudraient le charger de quelques commissions pour France; il les remplira avec zèle et exactitude. 23 janv—2

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPARÉES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

VINS de Bordeaux, eau-de-vie, huile d'olive, &c.— En vente chez les soussignés justement reçus par le brick Authentic de Bordeaux et le bâtiment Edouard de Marseille, savoir;

10 demi-pipes de vieille eau-de-vie de Cognac.
5 pipes de vin de Champagne, 1ère qualité.
150 tonneaux de vin de Bordeaux différents crus.
100 barils de vin blanc de Barsac, Grave et Sauterne.
1100 caisses de vin de Bordeaux, Médoc, Pouillac, St. Jullien et St. Estèphe.
50 barils de vinaigre blanc, supérieure qualité.
50 paniers de champagne blanc mousseux.
250 paniers d'huile d'olive fraîche.
50 do. do. do.
10 balles d'amandes fraîches sans coquilles.

Aussi en magasin d'importation antérieure;

350 tonneaux de vin de Bordeaux. Montferrand, St. Emilion, St. Julien et Haut-Brion.
1500 caisses de 12 à 24 bouteilles chaque de Château Lafitte, do. Latour, do. Margaux, do. Léoville, do. Gruau, do. Larose et Haut-Brisson.
200 caisses de vin blanc de Barsac, Sauterne et Carbonnieux.
Anisette, bouchons, cordiaux &c.

P. E. et O. SORBE.
21 jan.—10 rue Royale N. 118.

EN DEBARQUEMENT du navire Authentic, capitaine S. Sweetser, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné;

225 caisses de vin rouge vieux médoc, qui ont droit au drawback.

21 janv. J. B. LABATUT.

UN CHIEN ET UNE CHIENNE ayant commis quelques dégâts ont été retenus. Le propriétaire pourra les réclamer en s'adressant à la demeure du soussigné, encoignure des rues Champs Elisées et Victoire.

21 déc—1 L. C. EVRARD.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu Joseph Bastide sont priés de se présenter avec les titres à l'appui à M. P. Soulé, avocat de la veuve et du curateur des héritiers absens, rue St. Louis No. 86. Ceux qui doivent à la même succession, sont priés de se libérer dans le plus bref délai possible. 21 janv—3.3ps.

AVIS.—Les soussignés ayant formé une société sous la raison de Colsson & Gurlie, annoncent au public et à leurs amis qu'ils auront constamment en leur magasin situé au bassin, les articles suivans: Chaux, briques à feu, briques de l'autre bord du lac, sable, charbon, goudron, braie, foin, &c.

Et que tous les ordres qui pourraient leur être adressés, seront exécutés avec le plus grand soin et la plus grande promptitude.

P. H. COLSSON,
21 janv—3 N. GURLIE.

A VENDRE.

CANNES A SUCRE et orangers doux.—Six arpents de plant à ruban, verts et jaunes, de première qualité, un millier environ d'orangers doux, de la meilleure espèce, âgé de 3 ans. S'adresser au bayou St. Jean, habitation, ALLARD et ROBERT. 19 janv—3

A LOUER deux maisons, briquetées entre poteaux, situées rues Jackson et Tréme, entre Canal et Commune; composées de quatre appartemens, cabinets et galeries, &c.; s'adresser à

18 janv—3 J. R. SAILLARD

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Justin Bessié, sont priés de présenter leurs titres à MM. BLANC & BRUGIER,

18 jan

DEMANDE.—Un jeune homme capable de tenir une buvette, qui soit bien recommandé. S'adresser au bureau d'Agence Générale, de L. VANDEBURGH & CO,

18 jan—3 rue St. Louis, No. 10.

ARGENT! ARGENT!

ON prête sur gage, depuis une piastre jusqu'à des sommes plus élevées, des bagues et joyaux de tout genre. S'adresser au No. 10, rue St. Louis. 18 jan—3

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Caissier.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

40,000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,

12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.

10 jan No. 175 rue Royale.

SUCRE—125 boucauts beau sucre d'Attakapas, en débarquement du bateau à vapeur Vermillon, à vendre par GRAY, DURRIVE & CO,

10 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 38.

IL a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Comagère du Barataria, le propriétaire est prié de vouloir bien *le retirer, en se conformant à la loi.* Une négresse nommée JUSTINE, appartenant à M. Petey.

12 janv P. A. CHARBONNET, shérif.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par

10 jan. LINCOLN & GREEN.

A. FOURNIER, rue de Chartres, No. 141, vient de recevoir directement d'Angleterre, un choix de RAZOIRS, de la manufacture de Rogers & Son, première qualité, qu'il vendra à un prix modéré. Ces razoirs sont garantis très-supérieurs. 10 janv—8.

CHAISES.—En débarquement du navire Ohio, un assortiment de Chaises en acajou, de fantaisie, de Windsor, &c. et des Berceuses; à vendre à bas prix.

GEO. WHITNEY,
7 janvier rue de la Douane, No. 21

VINS ROUGES—Le soussigné offre à vendre les articles suivans, qui sont en débarquement,

250 douzaines vins de Champagne mousseux, blancs et rosés, par caisses de 2, 4, 6, et [illegible]; par paniers de 12 bouteilles, et par demi paniers de 12 demi bouteilles.

Tous ces vins sont garantis de 1ère qualité et seront vendus à très bas prix. 7 jan

RIZ.—Le soussigné offre à vendre, en débarquement de la goëlette Elizabeth, venant de Charleston, 202 boucauts et 47 demi-boucauts RIZ.

F. H. PETITPAIN,
7 janv Encoignure Chartres et Toulouse.

VENTES DU MARSHAL.

W. F. Thompson vs. Tibbs.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 28 du courant à 4 heures, au Principal, une Armoire, un Sideboard, une Glace, et une douz. Chaises, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 jan L. DAUNOY, marshal.

John Longpré vs T. W. Baugey.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 6 février prochain, à midi, sur les lieux, une cuisine en bois, située dans le [illegible] 4, près de l'encoignure des rues St. Pierre et des Remparts, saisie dans l'affaire cidessus.

6 jan L. DAUNOY, Marshal.

E. Cordeviole & Lacroix vs. V. André.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Gayarré juge président de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 1er. février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un demi terrain, situé entre les rues Bagatelle et St. André, désigné par le No. 393 dans l'ilet 42, mesurant 30 pieds sur la rue Morales sur 150 pieds de profondeur, et les édifices qui s'y trouve; saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 déc L. DAUNOY, marshal.

Moses M. Harris vs. Mathias Gomez.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 26 janvier, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, deux esclaves nommé Ann et Samuel, âgé de 15 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.

24 déc L. DAUNOY, marshal.

Thomas & Soulet vs. M. et Mme. Larieux, Bordères Frères vs. le même, M. Morin vs. le même, et Philippi vs. le même.

EN vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 25 janvier, à midi, à la bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, désigné par le No. 246; mesurant 50 pieds de face sur la rue de l'Union, et 125 de profondeur, aussi avec les édifices qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

24 déc L. DAUNOY, Marshal.

PAROISSE JEFFERSON—COUR DES PREUVES.—*Succession de feu Francisco Mozo.*—Attendu que Thomas Waters a présenté une pétition à la cour pour obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francisco Mozo, décédé *ab intestat*, avis est par le présent donné à toutes personnes que cela concerne d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande faite par la dite pétition ne serait pas accordée.

Paroisse Jefferson, 10 janvier 1833.

15 jan—10 J. M. HARRANG, juge.

COUR DES PREUVES.

Etat de la Louisiane. Paroisse de Plaquemines. } *Vente par le juge de la Cour des Preuves.*

IL sera vendu par le juge soussigné, sur les lieux, pour compte de la succession de Céleste Dobard, décédée veuve Joseph Veillon, le jeudi 7 février prochain, à midi, les propriétés suivantes:

1°. Un lot de terre ou petite HABITATION, située dans cette paroisse sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, ayant deux arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de la veuve Pierre Dobard, et au-dessous par celle de feue François Lafrance. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **LOT DE TERRE** situé dans cette paroisse sur le même bord de la rivière et un peu au-dessous de la terre ci-dessus décrite; ayant un arpent et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par les terres de Mme. Martin, et au-dessous par celle de feu R. Labady.

3°. **DOUZE ESCLAVES** savoir:—Eloi, âgé de 60 ans; Pierrot, de 40 ans; Raphaël, de 25 ans; William, de 16 ans; Jean, de 15 ans; Noël, de 13 ans; Pierre, de 12 ans; et Maria, négresse de 30 ans, et ses enfans, Octave, de 7 ans, Charlotte, de 4 ans, Raphaël, de 2 ans, et Isidore, d'un mois.

4°. **ONZE JERBIERS RIZ,** 2 paires de bœufs, 4 vaches et veaux, 2 chevaux, et quantité d'autres articles de mobilier, outils aratoires, &c. &c.

Conditions.—Les terres et les esclaves seront vendues séparément, à un et deux ans de crédit, moyennant de bons billets endossés, portant hypothèque sur les propriétés, jusqu'à parfait paiement.—Le mobilier, comptant pour toute somme au-dessous de $100; et 60 jours, pour toute somme au-dessus.—Les billets devront être divisés par coupons, pour faciliter le partage entre les héritiers.

Paroisse Plaquemine, 5 janvier 1833.

10 jan G. LEONARD, juge.

COUR DES PREUVES.—Etat de la Louisiane. Paroisse de Plaquemine. Seront vendues par le juge soussigné, à la cour de cette paroisse, jeudi 14 février prochain, à midi, pour compte de la succession de Bastien Buras, les propriétés suivantes, savoir:

1o.—Une pièce de terre située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, à environ 21 lieues au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 20 arpens de face sur la rivière et 40 arpens de profondeur, avec les bâtimens et parterre d'orangers sur les lieux.

2o.—Six esclaves dont les noms et âges suivent: Susanne, négresse créole, âgée d'environ 45 ans; Magdelaine, négresse créole, âgée d'environ 25 ans; Marianne, négresse créole, âgée de 11 ans; Louise, mulâtresse créole, âgée de 11 ans; Charles, nègre créole, âgé de 13 ans; et Jack, nègre américain, âgé de 21 ans.

Conditions:—Le bien-fonds sera vendu en trois lots, le 1er. de 10 arpens de front, comprenant les bâtimens et le parterre d'oranger à partir de la partie la plus basse, et le reste en deux lots de 5 arpens chaque; payable moitié comptant, l'autre moitié à un an. Les esclaves payables à un et deux ans; le tout en billets avec bons endossemens et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

G. LEONARD, juge.

Paroisse de Plaquemine, 12 janvier 1833. 18 jan.

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

JEUDI, 17 janvier, se fera l'ouverture du RESTAURANT DE LA BOURSE tenu, par GUILLAUME, rue de Chartres, No. 119. Il a l'honneur de prévenir le public qu'il mettra toute l'exactitude possible pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient servies avec ponctualité, et par conséquent satisfaites. Il tiendra tout ce que le marché peut fournir de meilleur, et sa cave sera pourvue des vins les plus fins et les plus exquis.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de la bienveillance qu'il lui a témoignée jusqu'à ce jour, et il ose en espérer la continuation, dont il saura se rendre digne.

N. B. *M. Guillaume continuera*, comme par le passé, à faire des repas de commande, banquets de noces &c. et prendra des apprentis en cuisine. Il aura des sallons particuliers pour les sociétés. 16 janv.

MELASSE.—20,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville; s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co.

16 janv Rue de la Levée, No. 35.

20 BALLES, contenant 1,424 pièces Coton écru lourd à chemises, de 36 pouces; 22 balles *Molesquins assortis*, récemment reçus par les navires Vesta, Princess Charlotte et Princess, venant de Liverpool, et ayant droit au drawback, ainsi qu'un assortiment général de Marchandises convenables pour les marchés mexicains; à vendre à bon compte, par HARRISON, BROWN & Co.

16 janv Rue Royale, No. 117.

PORC—300 barils porc, première, seconde et troisième qualité, en débarquement et à vendre par TOURNE & BECWITH,

15 jan Nouvelle Levée, No. 15.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse MARIANNE, alias URINA, âgée de 20 ans; taille moyenne, *forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français*, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,

Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne. 16 janv ☞

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 183 sacs café Havane 1re. qualité. 50 boucauts sucre do.

14 janv. THEO. NICOLET et Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de [illegible] pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'hon. Charles Maurian, juge—4 janvier 1833—[No. 6653]—*Cailly alias Deschamps vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Féraud, notaire public, le 9e février prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires de l'insolvable. Et en attendant, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que M. Robert Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour,

[illegible] F. BUISSON, greffier.

MOUSSE—23 balles Mousse, en magasin, et à vendre par

15 jan [illegible] & MORPHY.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de chauffage, [illegible] de chauffage, frêne chêne et pin; charbon, [illegible], briques du pays et briques à feu, brai, goudron.

5 jan C. GUENNARD & ALPUENTE, [illegible].

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 25 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Tchoupitoulas et Julie, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession de feu Ignatius Caulfield, un Fonds de Café, consistant en une quantité de meubles meublants, garniture de comptoir &c. &c.; plus, deux billards avec les accessoires nécessaires. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu D. P. Stone, le nègre esclave nommé *Léon* âgé d'environ 26 ans. Conditions de la vente: 6 mois de *crédit*, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheval f. c. l., un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido, entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, *sur une profondeur irrégulière* de 82 pieds 3 pouces sur la ligne bornant du côté de l'Est, 86 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de l'Ouest, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus. Conditions de la vente:—Un tiers payable comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire Public, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—3

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Samedi, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans le faubourg Annonciation, au coin des rues des Orangers des Religieuses, une quantité de *Bois de chaian et autres effets mobiliers*, appartenant à la succession de feu D. P. Stone.—Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par les Régister des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Petiton Bellisle, alias Médéric b. c. l.

UN TERRAIN situé dans le faubourg Marigny, au coin des rues Mandeville et Grands hommes, *désigné* sur le plan du dit faubourg par le numéro *cent-quatre-vingts*; mesurant soixante pieds de face à la dite rue des Grands hommes sur cent-vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Mandeville, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions: l'acquéreur devra s'obliger à payer l'hypothèque, en faveur de Mr. Musson pour la somme de neuf cents piastres, dont $300 sont dûes depuis le mois de juin passé, et dont $300 seront en juin suivant et la balance en juin 1834; et le reste du prix de l'adjudication payable comptant.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant S. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 janv

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 26 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Jeanne Cheval f. c. l., rue Perdido, entre les rues Philippe et du Cirque, faubourg Ste. Marie, les meubles meublans et tous autres effets mobiliers, appartenant à la succession de la défunte. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la Cour,
14 janv. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi, 5 Février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Panchine Tomas, f. c. l.: Un terrain situé dans la rue d'Espagne, entre les rues Victoire et Moreau, faubourg Marigny, mesurant environ quarante pieds de face sur la rue Espagne sur soixante pieds de profondeur, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: moitié comptant et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public. 7 janv

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Mardi 5 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu veuve Audibert,—un lot de terre, situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues St. Jean et Pierre, Gravier et Perdido, mesurant 120 pieds de face à la rue St. Jean sur 120 *pieds de profondeur*; ensemble les édifices et améliorations qui sont dessus.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public. 5 jan

COUR DES PREUVES.—Attendu que [illegible] Boryher a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu François Grammont, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

18 janv MARTIN BLACHE, régister.

A VENDRE OU A LOUER—Une plantation à sucre située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du fleuve, ayant 12 arpents de face sur 80 de profondeur, de l'ouverture de 10 degrés, le tout consiste de terres élevées et des meilleures de l'état de la Louisiane et est abondamment boisé en cypres, chêne frêne et laurier. Cette propriété a de bons fossés et se dégorge dans un bayou étendu où tombent toutes les eaux de la première et seconde profondeur. Il y aura 70 arpents de cannes de souches pour la récolte prochaine. Le terrain éclairci à la profondeur de 35 arpents à partir de la rivière, contient de 400 à 450 arpents et est propre à toute espèce de culture. Les bâtiments se composent d'une sucrerie en briques, avec deux rangs de chaudières, un moulin horizontal et une bonne machine à vapeur tout neuf; d'une purgerie en briques; d'environ 50 pieds sur 175; d'une maison d'habitation avec cour, jardin et potager, de magasins de provisions, poulailler, pigeonnier, moulin à grain, forge et outils d'une maison de surveillant; d'une maison à fumer et d'un hôpital, 25 maisons de nègres *écuries et remises* &c. *La plantation* sera vendue avec 40 arpents de cannes en matelas, 22 chevaux américains excellents, 11 paires de bœufs, quelques vaches et veaux, un troupeau de moutons, environ 1500 barrils de maïs, deux meules de riz et d'autres articles de provision. La dite plantation contient aussi les instrumens de labourage pour un atelier de 50 ou 60 nègres—Toute personne qui désirerait entrer en arrangement peut visiter la plantation ou s'adresser au soussigné, rue St. Louis, No. 23, à la Nlle. Orléans, où on lui donnera tous les renseignemens désirables—Un acheteur qui se présenterait avec un atelier assez fort de nègres pourrait l'obtenir payable en récoltes en lui laissant une portion suffisante pour le maintien de la plantation et des esclaves ou payable à long termes. Le propriétaire consentirait aussi à prendre un associé qui serait disposé à diriger l'exploitation.

C'est une belle occasion qui s'offre de gagner beaucoup d'argent en peu de temps. La saison tirée à sa fin il, serait donc convenable que toute personne qui désirerait entrer en arrangement se présentât sur le champ pour pouvoir profiter des plants de cannes; autrement il deviendrait urgent de les vendre et de se borner pour cette année à la culture de 70 arpents de souches et à celle du coton.

L'acheteur sera subrogé aux droits du vendeur pour le montant de sa souscription dans la Banque de l'Union.

Les éditeurs de journaux de St. Francisville, Natchez et St. Martinville sont priés de donner douze insertions à l'avis ci-dessus et d'envoyer la note de leurs frais à

P. DUBERTRAND.
22 jan No. 63 rue St. Louis.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les derniers arrivages de France, les articles suivans: Timballes d'argent, assorties de grandeurs; cuilliers do. couverts do. sucrier do. cafetières do. porte-cigare do. tabatières do. hochets d'enfants, do.; aussi les mêmes articles en bon plaqué français, plus: flambeaux dans les plus nouveaux modèles; couteaux de table, garnies en argent; do. de dessert, à lames et manches d'argent; nécessaires de voyage garnies argent; do. de dames; boîtes d'or, do. à musiques. Aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantouffles d'hiver, pour dames pour hommes; cols noirs, do. châli, do. crin, do. d'été en couleurs et blancs; do. de chemise, boîtes à bijoux pour dames, &c. Il continue comme par le passé à monter les brillants et toutes espèces de pierres fines, il fait les échanges de bijoux, d'argenterie pour du vieux or et de la vielle argenterie. Il entreprend aussi tout espèce de raccommodages.

ANGLAIRE,
21 janv rue Royale, No. 230.

A VENDRE.—1,600 barriques vin de Marseille; 80 paniers bouteilles vides. S'adresser rue St. Louis, No 23. 14 janv

AU MAGASIN DE CHARLES MONROSE No. 26, RUE DE CHARTRES.

NOUVEL assortiment de [illegible], de fleurs artificielles, garnitures de robes en velours brodées en soie avec palatines en velours aussi et richement brodées. Etoffes hernani, dessins riches, couleurs assorties, châlis dans le dernier goût, guirlandes de toute couleur grand assortiment à vendre à 5 escalins l'aune, fourrures, chinchilla, petit gris &c. Souliers de dames en prunelle, en satin bleu, blanc, rose et noir, gants fourrés, [illegible] &c.

21 janv ☞

MR. THOMAS POLLOCK, GRAVEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant de [illegible], informe respectueusement les citoyens de la Nlle. Orléans qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, où il a l'intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. [illegible] 15